



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emploi et activité

Question au Gouvernement n° 426

Texte de la question

FERMETURE DE MATRA AUTOMOBILE

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande, pour le groupe UMP.

M. Patrice Martin-Lalande. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Matra Automobile et le groupe Lagardère viennent de décider d'arrêter toute activité de production de voitures dans les usines de Romorantin, dans le Loir-et-Cher. (*Vives exclamations et « Nous y voilà ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. Inutile de crier !

M. Patrice Martin-Lalande. Un millier d'emplois supplémentaires va être supprimé, en plus des 1 500 emplois qui ont déjà disparu dans cette entreprise.

Matra Automobile était, fin 2001, le premier employeur privé de la région Centre avec 2 500 emplois. Il faut malheureusement ajouter à ce terrible naufrage économique et social les 2 000 à 3 000 emplois qui ont déjà disparu ou sont immédiatement menacés dans les secteurs de la sous-traitance et du commerce de proximité. Il s'agit donc d'une véritable désintégration, d'une véritable déstructuration du tissu économique et social d'un bassin d'emploi dont l'activité reposait largement sur l'armement, aujourd'hui totalement disparu, et sur l'automobile, brutalement réduite à néant chez Matra Automobile.

Le 6 janvier dernier, j'ai écrit au Premier ministre pour lui demander ce que j'ai appelé un « plan Marshall » pour ce bassin d'emploi. Et il a répondu à notre attente puisque, dès le 4 février, le ministre Jean-Paul Delevoye recevait une délégation d'élus (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et annonçait que le Gouvernement retiendrait le bassin d'emploi de Romorantin-Salbris pour mettre en oeuvre un des quatre premiers contrats de site.

La première urgence concerne le reclassement du personnel de Matra Automobile et des sous-traitants déjà touchés, la deuxième consiste à venir en aide aux sous-traitants les plus gravement fragilisés par le naufrage de Matra Automobile, en particulier la société MVC qui emploie près de 500 personnes à Theillay.

Je souhaite que le Gouvernement nous indique aujourd'hui comment les premiers responsables de la situation, c'est-à-dire l'entreprise Matra Automobile, le groupe Lagardère et Renault seront appelés à participer à la réparation des lourdes destructions commises dans ce bassin d'emploi. Merci au Gouvernement de préciser également le calendrier, les objectifs et les moyens que l'Etat compte proposer aux collectivités et aux entreprises pour mettre en oeuvre très rapidement ce contrat de site. Nous sommes déterminés à nous battre pour reconstruire l'activité et l'emploi dans ce bassin dramatiquement meurtri...

M. le président. Monsieur Martin-Lalande, posez votre question, je vous prie.

M. Patrice Martin-Lalande ... mais nous ne gagnerons qu'avec l'engagement de l'Etat. Qu'en sera-t-il ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à l'industrie. *(Exclamations et quelques huées sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Mme Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie. Mesdames et messieurs les députés de l'opposition, je vous en supplie, ne m'obligez pas à vous rappeler que les responsables de l'actuelle majorité avaient averti le gouvernement précédent de ce qui allait se produire voilà cinq ans déjà. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* Mais si ! Que de temps avons-nous perdu ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Monsieur Martin-Lalande, l'arrêt de la production de l'Avantime est évidemment une décision très douloureuse pour tous, qu'il s'agisse des personnes concernées dans leur emploi et de leurs familles, mais aussi, comme vous l'avez dit, de l'ensemble de la région de Romorantin. Aujourd'hui, nous avons deux priorités : d'une part, reclasser les personnels et examiner très attentivement les conséquences de cette situation sur la sous-traitance ; d'autre part, redonner un avenir industriel à ce site meurtri.

Monsieur le député, ce qui vient de se passer tout récemment dans l'un des sites de Daewoo, à Fameck, où une industrie, filiale de Thyssen va recréer plus d'emplois qu'il n'en avait été supprimé montre bien que des solutions existent, lorsque la volonté est au rendez-vous.

M. Jean-Claude Lenoir. Très bien !

Mme la ministre déléguée à l'industrie. A propos de Romorantin, la volonté est précisément au rendez-vous. Je puis vous assurer en effet de la détermination du Gouvernement et de l'implication des entreprises concernées, qu'il s'agisse du groupe Matra Automobile ou de M. Lagardère et de M. Schweitzer, avec lesquels, bien entendu, je me suis longuement entretenue de tout cela. Je puis vous dire qu'ils sont parfaitement conscients de leurs responsabilités, légales pour les uns, et morales pour les autres, et qu'ils sont tout à fait disposés à s'impliquer, pas seulement financièrement, mais également en contribuant à recréer des emplois sur le site de Romorantin.

Enfin, nous allons très rapidement mettre en place un contrat de site, qui va associer les élus locaux et les élus nationaux, de façon que nous puissions inscrire toutes ces démarches dans une stratégie volontariste, à la fois globale et cohérente. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 426

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 mars 2003